

Mise en œuvre
d'une « stratégie étangs »
sur le bassin de la Vienne

Contexte

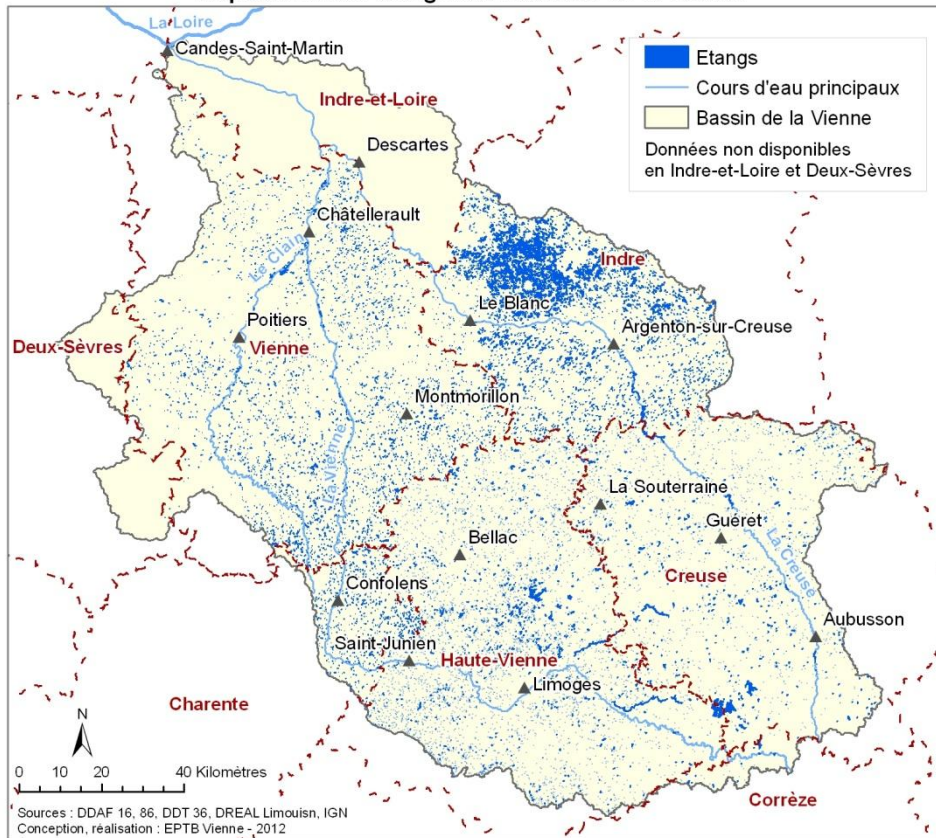
- 19 000 étangs sur le bassin de la Vienne
- Éléments du patrimoine et du paysage
- Amplification des créations dans les années 70
- Enjeux en matière d'aménagements et de gestion des étangs

Colloque étangs du 15 février 2012

- Plus de 170 participants
- Présentations abordant différents aspects : sociologiques, économiques, écologiques, réglementaires, techniques...
- Dégager un socle commun de connaissances
- Partage des points de vue et recherche de pistes d'amélioration



Répartition des étangs sur le bassin de la Vienne



Nombre : 18 929 étangs

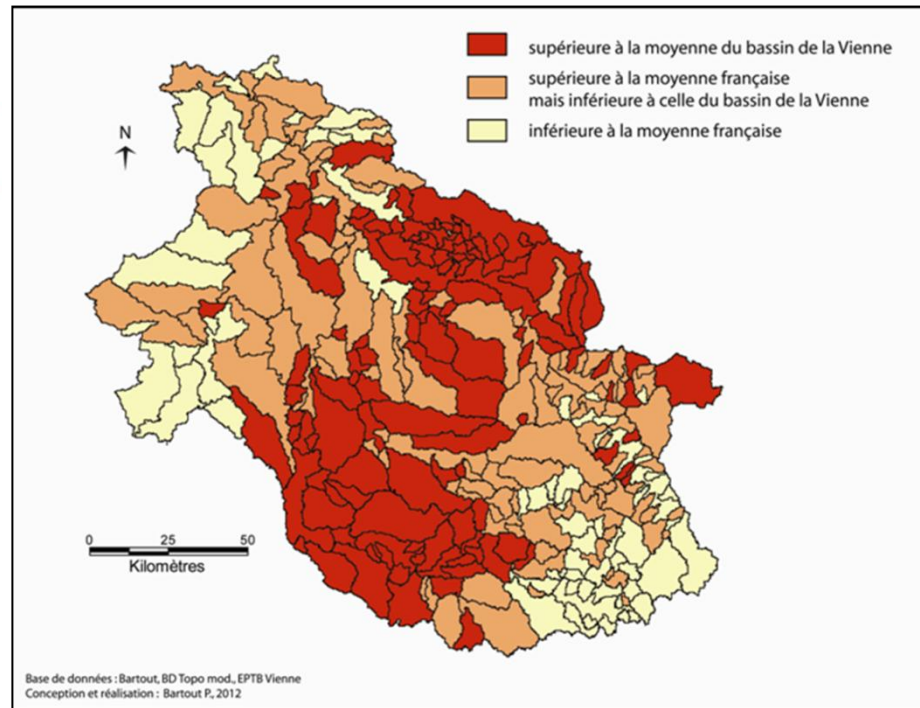
Superficie totale des étangs : 21 042 ha

Densité : 0,90 étang par km²

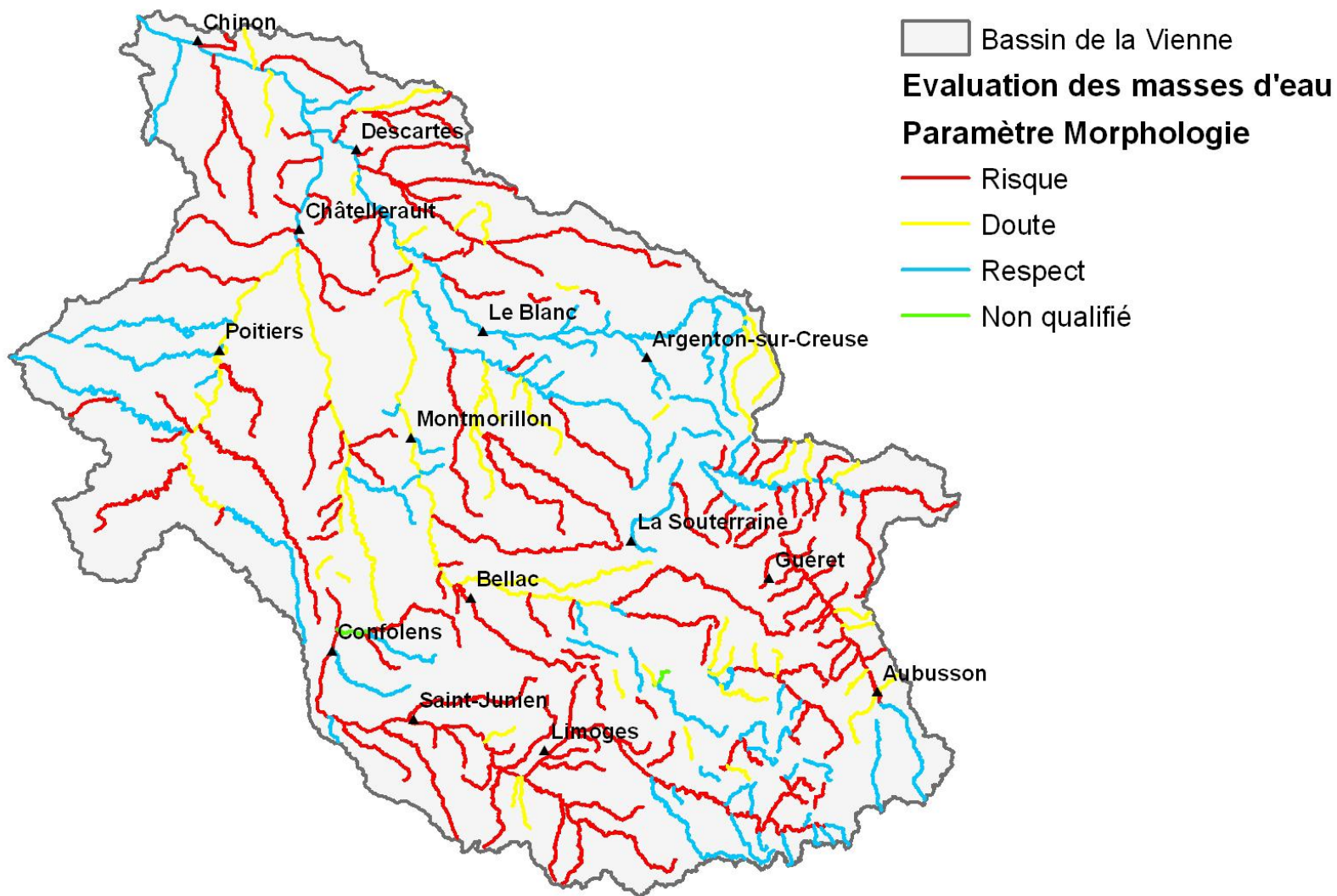
Taille moyenne : 1,11 ha

(source : Pascal Bartout)

La densité des sous bassins à l'intérieur du
périmètre du bassin de la Vienne



Evaluation du paramètre « hydromorphologie »





Objectif général

Rechercher la meilleure conciliation possible entre la présence des étangs et le bon état des cours d'eau et zones humides

- Différentes actions entreprises (Etat, collectivités, associations)
- Enjeu : amplifier et coordonner les démarches afin d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et l'attractivité du territoire

Identification des besoins

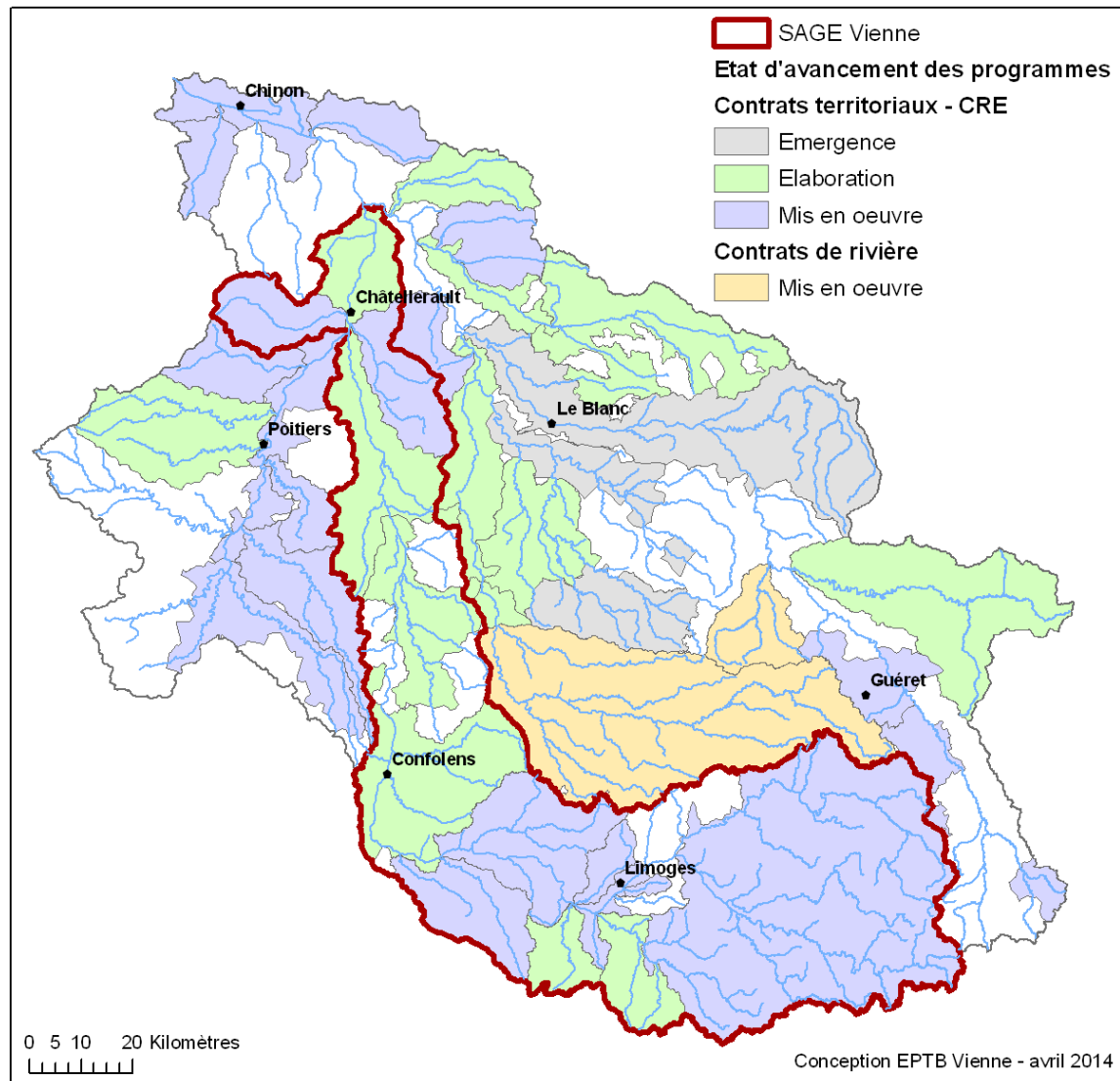
- Colloque étangs du 15 février 2012
- Demandes croissantes d'assistance-conseils par les animateurs de terrain ou les propriétaires d'étangs
- Rencontres avec différents acteurs : Etat, associations, collectivités
- Instruction des dossiers de demandes d'autorisation concernant la mise aux normes des étangs dans le cadre du SAGE Vienne
- Questionnaire à l'attention des techniciens des collectivités

-> alimenter la stratégie proposée

Stratégie étangs proposée

- S'inscrit dans les missions d'animation et de coordination dévolues aux EPTB
- Démarche fondée sur le volontariat et complémentaire à l'action régalienne
- Proposer un accompagnement des collectivités
- Créer un environnement favorable au développement de conseils auprès des propriétaires d'étangs
- Périmètre d'intervention : bassin de la Vienne et SAGE Vienne
- Outil privilégié : Contrats territoriaux

Etat d'avancement des programmes de gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne



Déclinaison des actions

1. Constitution d'un comité de suivi et organisation annuelle des réunions du comité
2. Constitution et animation d'un réseau de collectivités souhaitant s'investir dans des missions de conseils à l'attention des propriétaires ou de conduites de projet
3. Mise en place d'une mission d'information et d'assistance-conseil à l'attention des membres du réseau et des collectivités intéressées
4. Améliorer la prise en compte d'un volet « étangs » dans les contrats territoriaux
5. Organisation de formations et journées d'échange
6. Conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur la thématique de la gestion des étangs

1/ Constitution d'un comité de suivi et organisation annuelle des réunions du comité

- Définir des stratégies d'actions partagées et renforcer les liens entre les acteurs
- Rechercher la cohérence et la complémentarité
- Partager et valoriser les retours d'expériences
- Suivre les actions et mesurer les progrès obtenus
- Réunion annuelle associant l'Etat, les collectivités, les associations, la CLE du SAGE Vienne, des entreprises privés...

2/ Constitution et animation d'un réseau de collectivités souhaitant s'investir dans des missions de conseils à l'attention des propriétaires ou de conduites de projet

- Comité technique composé des techniciens des collectivités
- Favoriser les échanges d'expériences
- Valoriser les actions et les initiatives
- Améliorer, partager et mutualiser les compétences et savoir-faire de chacun
- Mise en place d'une animation de « proximité »



Demandes des EPCI : Intérêt des échanges entre techniciens, importance d'une mise à niveau des connaissances techniques et réglementaires, renforcer le lien avec l'administration et les services de Police de l'eau.

3/ Mise en place d'une mission d'information et d'assistance-conseil à l'attention des membres du réseau

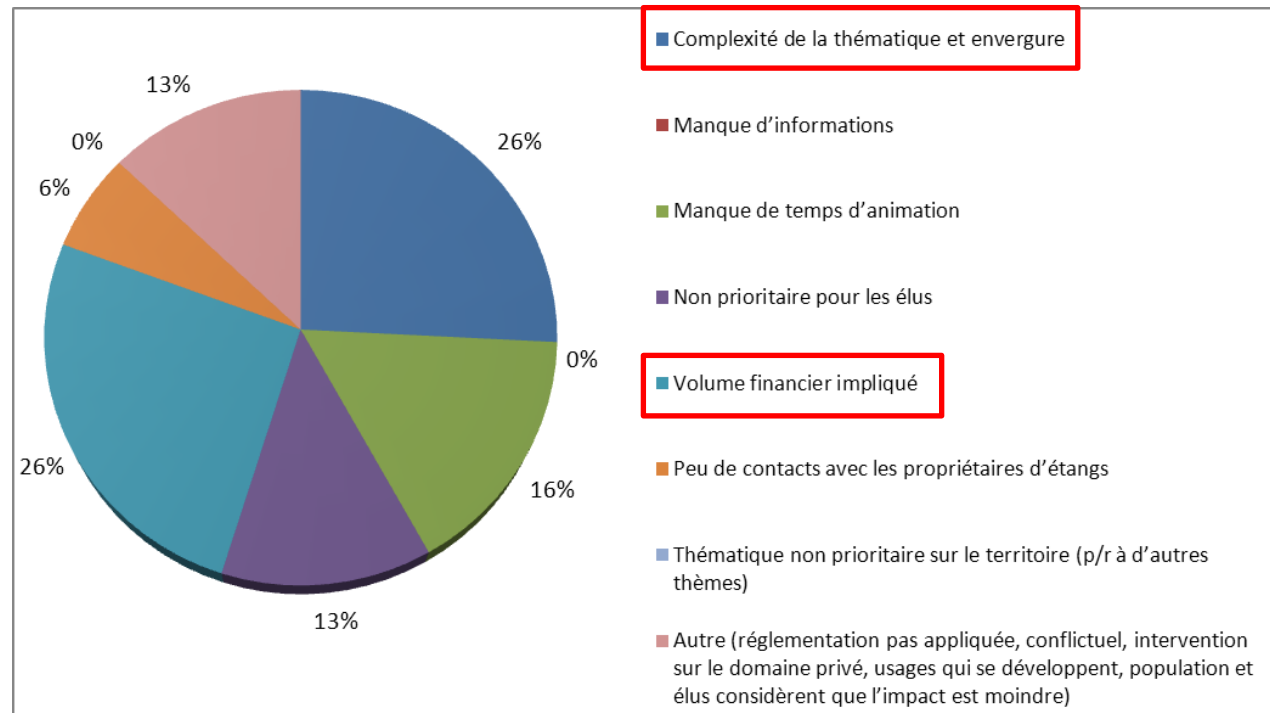
- Apporter un soutien technique et juridique et développer une capacité d'expertise.
- Pour répondre à ces besoins, **2 modes proposés** :
 1. Demande ponctuelle : assistance par l'EPTB et mobilisation du réseau d'acteurs,
 2. Cas plus complexes (SAGE Vienne): expertise externe et personnalisée (prestataire) -> fiche de visite (préconisations de gestion).
- Echanges via le groupe technique sur des cas concrets, élaboration d'un recueil des réponses courantes.

Demandes des EPCI : Situations diverses et souvent complexes (aspects juridiques, cas des vidanges, des effacements, compétences techniques en matière d'hydraulique...) -> conseils à apporter au cas-par-cas, trouver les bons interlocuteurs, responsabilité de la collectivité ?

4/ Améliorer la prise en compte d'un volet étangs dans les contrats territoriaux

- Proposition d'outils méthodologiques (hiérarchisation et priorisation des secteurs d'intervention)

Questionnaire EPCI : mise en évidence des freins et difficultés actuelles :



- Principales actions à développer dans les contrats territoriaux :
 1. Inventaire et diagnostic des étangs
 2. Sensibilisation des propriétaires
 3. Accompagnement technique et administratif des propriétaires
 4. Soutien financier de l'animation mise en œuvre et promotion du volet

Demandes des EPCL: clarifier les rôles de chacun, responsabilité de la collectivité ?, disposer d'éléments de référence précis (chiffrage), proposer des actions d'acquisition foncière, prendre en compte les contextes locaux et les démarches de concertation existantes.

5/ Organisation de formations et journées d'échange

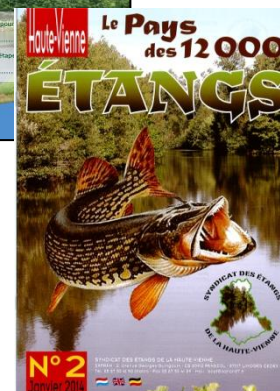
- Formations ciblées en favorisant les échanges de savoir-faire et les retours d'expériences.
- A l'attention des techniciens mais également des élus, des entreprises, des notaires, agences immobilières...
- Organisation en salle et sur le terrain.



Demande des EPCI : Sujets prioritaires : connaissances de base, aspects techniques et réglementaires..., 2 sessions/an, suggestions de thèmes (aspects socio-économiques, études scientifiques), associer les propriétaires d'étangs afin de favoriser le dialogue.

6/ Conception d'une stratégie de communication sur la thématique de la gestion des étangs

- Valoriser les initiatives et actions menées
- Communiquer sur les bonnes pratiques de gestion
- Promotion des outils existants (guide de la Région Limousin, plaquette EPTB Vienne, etc.)
- Outils à développer : plaquettes spécifiques et ciblées, documents techniques (cahiers des charges, fiches travaux), site internet « ressource », annuaire de contacts...



Perspectives

- Gestion des étangs dans une perspective économique : tourisme, consommation des poissons d'eau douce, activité pêche...
- Gestion des plans d'eau dédiés à la baignade
- Valorisation des plans d'eau de bonne qualité écologique

Planning

- 17 juin : réunion du comité technique
- Durant l'été, proposition d'un protocole pour la mise en place d'un volet étangs dans les CT
- Automne 2014 : 1^{ère} session de formation
- A partir de la fin d'année 2014 : mise en place des outils de communication (site internet, plaquettes, etc.).
- Début 2015 : réunion du Comité de suivi



Etablissement Public
du Bassin de la Vienne

3 Place du 11 Novembre

87220 FEYTIAT

Tél : 05 55 06 39 42

Fax : 05 55 30 17 55

site internet : www.eptb-vienne.fr